



## MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

### AVIS PUBLIC

#### **Le projet consiste aux travaux de vidange des cellules 1 à 4 et de déshydratation, de transport et de disposition des boues de la station d'épuration de Chesterville, dossier no CHSM-262817**

La Municipalité de Chesterville demande des soumissions pour les travaux décrits ci-dessus. Elles devront être présentées dans une enveloppe scellée portant le titre du projet et le nom du soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Les documents de soumission sont disponibles en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1-866-669-7326 ou au numéro 1-514-669-7326 ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez entrer en communication avec Mme Karyne Houde, ingénieure de la firme les Services EXP inc. au numéro de téléphone 819-758-8265, poste 20537 ou par courriel à [karyne.houde@exp.com](mailto:karyne.houde@exp.com).

Pour être considérée, toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à l'article 3.4 de l'Avis aux soumissionnaires de la norme 1809-900-II/2019. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de 90 jours. Le soumissionnaire devra tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules les offres présentées par les entrepreneurs qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées. Dans le cas d'un consortium, cette exigence est considérée rencontrée lorsque chacune des parties s'est procuré lesdits documents.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs devront détenir la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q. c.B.-1.1).

En conformité avec les nouvelles mesures prévues par la Loi sur l'autorité des marchés publics, les plaintes seront reçues jusqu'au 16 juillet 2021.

Les soumissions seront reçues au bureau de Mme Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Chesterville, à l'adresse indiquée ci-dessus, **le ou avant le 9 août 2021, à 11 h**, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La Municipalité de Chesterville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

Donné à Chesterville, ce 6 juillet 2021.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale  
Municipalité de Chesterville